

Décembre 2015

PROGRAMME DE
TRAVAIL ANNUEL
2015

Amendement
II



Les sections et annexes suivantes du Programme de Travail Annuel 2015 ont été modifiées comme suit:

Section 5 – Les projets de la FRA en 2015

Les fiches de projet suivantes ont été modifiées et sont maintenant incluses dans la nouvelle proposition de Programme de Travail Annuel de 2015:

5.1.2 - Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

5.4.1 - Programme pluriannuel sur les Roms

5.6.2 - Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

5.6.4 - Cartographie des exigences en matières d'âge minimum dans le cadre des droits de l'enfant dans l'UE

5.7.4 - Manuel sur l'accès à la justice en Europe

Annexe III – Décision de financement

En raison de transferts budgétaires, les décisions de financement relatives aux projets suivants ont été modifiées:

5.1.2 - Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

5.2.1 - Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours

5.4.1 - Programme pluriannuel sur les Roms

5.5.2 - Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités

5.6.1 - Enfants et Justice

5.6.2 - Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

5.6.3 - Activités supplémentaires dans le domaine "Droits de l'enfant"

5.6.4 - Cartographie des exigences en matières d'âge minimum dans le cadre des droits de l'enfant dans l'UE

5.7.3 - Enquête sur les Droits Fondamentaux

5.7.4 - Manuel sur l'accès à la justice en Europe

5.9.1 - Rapports Annuels

5.10.2 - Mécanisme de consultation et de coopération - Agents de liaison nationaux

ON-GOING Fiche projet 5.1.2

Première priorité

Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

Description

La FRA a mené plusieurs activités de recherche dans ces domaines au cours de la période 2009-2013, ce qui a contribué à la coopération inter-agences et activités associées, à savoir des projets portant sur la situation des immigrés en situation irrégulière au sein de l'UE (Programmes de travail 2009-2012); sur la protection, le respect et la promotion des droits des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des procédures de retour volontaire et de retour forcé (Programme de travail 2009); sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE (Programmes de travail 2010-2012); sur les contrôles aux frontières et les droits fondamentaux (Programmes de travail 2010-2012); sur l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile (Programme de travail 2009) ; ainsi que le Manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières (programme de travail 2012). Ces projets sont également liés, directement ou indirectement, aux engagements pris par l'Agence résultant des accords de coopération avec FRONTEX et du règlement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), avec lesquels les activités en cours se poursuivront. En outre, la FRA a fourni des contributions d'experts et aidé à l'élaboration de supports de formation et de supports clés en matière de droits fondamentaux avec Frontex.

Objectifs

- Produire sur demande des rapports ad hoc dans les domaines précités des frontières, de l'immigration et de l'asile et mettre certaines publications à jour, notamment le manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières
- Mettre les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des responsables politiques de manière proactive
- Faire part des bonnes pratiques et autres conclusions tirées des travaux de recherche de la FRA aux bonnes personnes et au moment opportun
- Coopération efficace avec l'agence FRONTEX, EASO et eu-LISA, leur permettant ainsi de bénéficier de l'expertise offerte par la FRA dans le domaine des droits fondamentaux

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions de l'Union européenne ; Frontex, EASO, eu-LISA et autres agences de l'UE chargées de la justice et des États membres ; Juristes (Manuel) ; Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- 13 rapports sur ces thèmes ; autres publications en 2015 ;
- Un guide juridique réalisé sur l'asile, les frontières et l'immigration conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme publié en quatre langues en 2013 et une version mise à jour du manuel publié en 2014 en 11 langues;
- Un manuel sur les systèmes de tutelle publié en 2014;
- Des outils à l'intention des professionnels développés sur les données des dossiers passagers (PNR) et sur le respect des droits fondamentaux lors de l'arrestation des migrants en situation irrégulière;

- La transmission de l'analyse des droits fondamentaux à la Commission européenne en 2014 à des fins d'évaluation dans le cadre de Schengen ;
- Les conférences sur les droits fondamentaux de 2011 et 2014 ont permis d'identifier un certain nombre de domaines nécessitant de plus amples recherches de la part de la FRA dans les domaines de l'asile, de l'immigration et des frontières
- En 2013-2014, FRA a coprésidé le Forum consultatif Frontex, un organisme fournissant l'expertise des droits fondamentaux de Frontex.

Activités prévues pour 2015

- Entreprendre des recherches et projets de rapport, y compris la mise à jour de certaines parties des rapports antérieurs;
- Mise à jour du manuel de droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle aux frontières, le cas échéant.
- Traduire et réimprimer les rapports existants selon les besoins;
- Fournir assistance en matière de formation sur les droits fondamentaux à FRONTEX;
- Fournir des avis d'experts à l'agence FRONTEX et l'EASO sur les questions relatives aux droits fondamentaux et soutenir l'Agence dans la mise en œuvre de sa stratégie des droits fondamentaux, conformément à l'accord de coopération FRA-FRONTEX;
- Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO, conformément aux règlements n° 439/2010 et 1168/2011;
- Mettre en œuvre les arrangements de travail élaborés avec l'EASO et soutenir le Bureau avec des avis d'experts en cas de besoin;
- Négocier un accord de coopération avec l'eu-LISA;
- Transmettre les résultats de recherche aux institutions de l'UE et fournir sur demande des contributions personnalisées;
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes;
- Communiquer les résultats de la recherche aux décideurs politiques clés de l'UE, ainsi que ceux au niveau national et d'autres parties prenantes, le cas échéant ;
- Renforcer les capacités dans les États membres sur le contrôle au retour forcé

Produits prévus pour 2015

- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux à FRONTEX, à l'EASO et aux autres agences JAI;
- Fournir des avis d'experts aux parties prenantes
- Sélectionner les publications (ou parties de ceux-ci) mises à jour.

Ressources financières allouées au projet

Budget total 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	504 000 €	-	70 000 €
Budget total de l'année	563 500 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

ON-GOING Fiche projet 5.4.1

Première priorité

Programme pluriannuel sur les Roms

Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est d'une part de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement sur le sujet au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des dispositifs efficaces de suivi afin de collecter des données fiables et comparables.

Le premier élément du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 ÉM de l'UE a été menée en 2011 en étroite coopération avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012/13 en guise de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. Le présent projet concerne la deuxième vague, mise en œuvre dans le contexte de l'enquête EU-MIDIS II, qui mesurera les progrès accomplis sur stratégies nationales d'intégration des Roms. Le deuxième élément du programme pluriannuel, lancé en 2013, concerne la recherche active participative et l'engagement en faveur d'actions d'intégration des Roms - le projet LERI - qui est mis en œuvre en coopération avec le CdE (projets ROMED II et ROMACT) afin d'assurer la complémentarité et la synergie. Le troisième élément clé concerne le travail du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms créé par la FRA; en 2014, 14 points de contact nationaux sur les Roms ont participé et deux autres devraient être intégrés en 2015. Les participants au groupe de travail mettront les indicateurs mis au point en 2014 au banc d'essai, en les enrichissant au moyen d'informations et de données en 2015, avec le soutien de la FRA et de la Commission européenne.

Produits globaux

- Réunion avec les parties prenantes et les experts enquête (EU-MIDIS II)
- Élaboration et essai des outils de suivi (par exemple indicateurs) pour mesurer l'intégration des Roms ; dans le cadre du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms;
- Collection des données et analyse
- Contribution à l'évaluation annuelle de la Commission européenne sur les stratégies nationales d'intégration des Roms

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Conseil de l'UE
- Parlement européen
- Agences de l'Union européenne
- États membres, y compris les autorités et communautés locales;
- INDH / organismes de promotion de l'égalité
- Société civile
- Organisations professionnelles
- Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, la FRA a entamé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012 et 2013 et les recherches ont été étendues à d'autres

États membres en adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms. En 2014, la FRA a achevé une étude préalable à des tests dans huit États membres, qui l'a aidée à élaborer le questionnaire pour l'enquête EU-MIDIS II. En 2014, la FRA a achevé des activités pilotes sur le terrain concernant la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms (projet sur l'engagement local pour l'intégration des Roms – LERI). Entre 2012 et 2014, la FRA a aussi travaillé avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi capables de fournir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe.

Activités prévues pour 2015

- Mener la deuxième vague de son enquête sur les Roms dans le cadre d'EU-MIDIS II.
- Poursuivre la recherche qualitative, en se concentrant en particulier sur la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes sur le terrain afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms dans des domaines clés du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et tout autre domaine considéré comme pertinent au niveau local (projet LERI); activités du projet Leri, y compris la formation, le renforcement des capacités, les processus de consensus et la mise en place de la confiance, pourraient être développées en fonction des disponibilités budgétaires (3^e priorité).
- Fournir assistance aux autorités locales, dans le contexte du projet LERI, à mettre en place et mettre en œuvre des outils de suivi au niveau local et à les relier à des mécanismes/indicateurs de suivi au niveau national.
- Continuer à travailler avec les États membres en enrichissant les indicateurs, ainsi qu'en élaborant des méthodes de collecte de données pour suivre les progrès de l'intégration des Roms, en étroite collaboration avec la Commission européenne, et notamment ses services chargés de la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissement européens, qui sont liés au soutien à l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, y compris des Roms. Eurofound, le Conseil de l'Europe, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres acteurs clés sont également impliqués.

Produits prévus pour 2015

- Rapports sur la recherche qualitative relative au projet LERI (internes)
- Rapport de situation sur la coopération avec les États membres (interne)
- Fiches d'information et autre matériel de communication
- Des outils interactifs pour recueillir des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur les mesures d'intégration des Roms dans les États membres.
- Soutien bilatéral à la demande des États membres pour la mise en œuvre du cadre de suivi des progrès d'intégration des Roms.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	645 490 €	-	250 000 €
Budget total de l'année précédente	1 494 000 € *	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

*Le budget est alloué dans le cadre d'EU-MIDIS II

ON-GOING Fiche projet 5.6.2

Première priorité

Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

Description

La FRA, en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, ont élaboré Le manuel de droit européen en matière de droits des enfants en 2014 afin de soutenir la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant et de contribuer à ses objectifs et ceux du programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant. Ce manuel a pour objectif de résumer les «normes Européennes» existantes en matière de protection des enfants, y compris celles dérivées de la jurisprudence européenne: jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). À la suite des travaux de planification, de préparation et de recherche menés en 2013 et 2014, le manuel sera traduit de l'anglais (langue originale) vers une sélection d'autres langues européennes en 2015. Il sera publié et diffusé dans les forums pertinents et par le biais de réseaux de professionnels travaillant avec les enfants, en parallèle avec des activités d'inventaire relatives à la Stratégie du Conseil de l'Europe et aux événements de l'UE.

Objectifs

Ce projet a pour objectif principal de sensibiliser et d'informer les juges, procureurs, fonctionnaires et autres praticiens travaillant dans le domaine de la protection des enfants au niveau national et international, des garanties européennes des droits fondamentaux en matière des droits de l'enfant. Il a également pour objectif de soutenir ces praticiens dans leur travail quotidien car ils traitent de questions juridiques qui concernent les enfants. En 2015, le manuel sera traduit dans une sélection de langues européennes afin de faciliter sa diffusion la plus large possible dans les États membres de l'UE et dans la zone du Conseil de l'Europe.

Produits globaux

Contribution aux connaissances et aux outils à la disposition des praticiens travaillant dans la protection juridique des enfants en Europe ;

Traduction du manuel dans une sélection de langues de l'UE ;
Publication du manuel en ligne et sur papier ; Diffusion du manuel à travers la participation dans des réunions et travail avec des réseaux de professionnels pertinents.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2013, la FRA a mené des recherches préparatoires sur le manuel, qu'elle a fait réaliser en coopération avec, entre autres, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. En 2014, la FRA, avec ses partenaires, a analysé et présenté une sélection d'extraits des jugements et décisions majeurs rendus par la CEDH, le CEDS et la CJUE, soulignant le cheminement des affaires à travers les tribunaux nationaux et la manière dont le droit de l'UE, la CEDH, le CEDS, la CSE et le CDE ainsi que d'autres instruments pertinents pour la protection des enfants ont été appliqués.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne

- États membres (y compris les ministères de la Justice, les parlements nationaux, les juridictions nationales, et parquets généraux);
- Organisations professionnelles
- Organisations de la société civile
- Conseil de l'Europe
- Comité de la CNUDE;
- INDH / organismes pour la promotion de l'égalité et institutions des médiateurs pour les enfants

Activités prévues en 2015

- Traduction et préparation du manuel en vue de sa publication dans une sélection de langues de l'UE en collaboration avec le Cour européenne des droits de l'homme et la Council of Europe;
- Publication du manuel, versions en ligne et papier
- Diffusion du manuel à travers les réseaux nationaux de professionnels et d'organisations de la société civile travaillant avec les enfants, et les contacts auprès des autorités compétentes des États membres
- Activités de communication ciblées et de sensibilisation ciblées pour les parties prenantes, y compris dans le cadre d'événements de l'UE et du Conseil de l'Europe.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	549.000 €	-	
Budget total des années précédentes	40 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

NEW Fiche projet 5.6.4

Première priorité

Cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le cadre des droits de l'enfant dans l'UE

Description

La promotion et la protection des droits de l'enfant figurent parmi les objectifs de l'UE auxquels le traité de Lisbonne a accordé davantage d'importance. Le *programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant* de la Commission (2011) vise à renforcer le plein engagement de l'UE à promouvoir, protéger et respecter les droits de l'enfant. La participation des enfants est l'une des priorités énoncées dans ce programme: « Reconnaître pleinement les droits de l'enfant signifie que **celui-ci doit avoir la possibilité d'exprimer son avis** et de participer à l'élaboration des décisions qui le touchent. L'article 24, paragraphe 1, de la Charte impose à l'UE de prendre en considération l'opinion des enfants sur des sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité ».

Cependant, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le droit de l'UE a consacré à la fois la participation et la protection des droits de l'enfant. L'article 3, paragraphes 2 et 3, de la Convention des NU relative aux droits de l'enfant impose aux États parties de s'engager à **assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui**, et de prendre à cette fin **toutes les mesures législatives et administratives appropriées**.

Le principe de l'« **intérêt supérieur de l'enfant** » et le **droit de l'enfant d'être entendu** sont consacrés par le droit dérivé de l'UE, par exemple dans la directive sur l'aide aux victimes, la directive relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, la directive sur la traite des êtres humains et l'acquis de l'UE en matière d'asile.

L'article premier de la Convention des NU relative aux droits de l'enfant définit un enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, « sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Cependant, les enfants se heurtent à toute une série d'âges minimums au sens de cette définition de l'enfance, auxquels ils sont considérés comme étant capables de prendre eux-mêmes des décisions ou assujettis aux mêmes lois que les adultes dans certains domaines de leur vie. Le concept d'« âge minimum » est un concept essentiel dans le domaine des droits de l'enfant, notamment lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre la protection de l'enfant et les droits de participation.

L'âge auquel les enfants peuvent se marier ou voter, par exemple, ou engager une procédure pénale, varie selon les juridictions et même au sein de celles-ci. Des recherches précédentes de la FRA dans divers domaines thématiques ont démontré que les enfants ne sont pas toujours ou pas du tout reconnus comme titulaires de droits. Les exigences en matière d'âge minimum introduites dans la législation nationale et dans celle de l'UE sont souvent arbitraires et incohérentes et reposent sur différentes hypothèses concernant la maturité qui limitent potentiellement les droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'accès aux mécanismes de plainte.

Afin de remédier à la rareté des données sur les exigences en matière d'âge minimum, la FRA recueillera des données pertinentes sur des domaines thématiques à définir en consultation avec les principales parties prenantes. Cette cartographie facilitera l'analyse des différentes approches suivies dans les États membres et entre ceux-ci concernant les exigences en matière d'âge minimum.

Objectifs

- Fournir un aperçu exhaustif des dispositions légales nationales introduisant les exigences en matière d'âge minimum dans divers domaines thématiques.
- Contribuer aux travaux de la Commission européenne sur la protection des enfants, sur la participation des enfants à des procédures judiciaires pénales, civiles et administratives et sur l'évaluation de la législation, de la politique et des pratiques en matière de participation des enfants dans l'Union européenne.
- Sensibiliser à l'impact de l'application de différentes exigences en matière d'âge minimum sur les droits de l'enfant.

Résultats globaux

- Aperçu comparatif des exigences d'âge dans les 28 États membres de l'UE.
- Autre(s) document(s) analysant les conclusions en ce qui concerne les lacunes en matière de protection des enfants et les droits de participation.

Activités et résultats atteints à ce jour

- Le projet s'appuie sur des recherches réalisées par la FRA en 2014 sur la cartographie des systèmes nationaux de protection de l'enfance et sur les travaux de l'agence en matière de justice adaptée aux enfants.
- Il repose également sur les travaux entrepris par la FRA dans les domaines de la justice, de l'asile, de la migration et de la discrimination.

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne et autres institutions et organes de l'UE ; Conseil de l'Europe ; agences des NU ; États membres ; professionnels du droit et leurs réseaux ; organisations de la société civile et les enfants proprement dits.

Activités prévues en 2015

- Collecte de données via FRANET (UE28)

Résultats prévus en 2015

- Néant

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		187 670	-
Budget total des années précédentes	0 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

NEW Fiche projet 5.7.4

Première priorité

Manuel sur l'accès à la justice en Europe

Description

L'accès à la justice est un droit fondamental essentiel consacré avant tout à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'accès à la justice permet aux victimes de violations des droits fondamentaux de faire respecter leurs droits de manière effective ou de faire réparer les préjudices subis, quelle que soit la nature du droit (civique et politique ou économique et social). Toutefois, les recherches de la FRA montrent que l'accès à la justice est problématique dans un certain nombre d'États membres de l'UE en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de connaissances quant aux voies possibles pour accéder à la justice. Dans ce contexte, le manuel sur l'accès à la justice en Europe représente un outil utile pour remédier à ce problème.

La FRA a collaboré sur le projet avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). La Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), le groupe d'experts du Conseil de l'Europe, ont également apporté des contributions pendant les étapes initiales de la mise en œuvre de ce projet (la décision de la CEPEJ doit être officiellement adoptée lors de sa réunion plénière en décembre 2013). La FRA a également consulté la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et d'autres parties prenantes, comme la Commission européenne, ou des professionnels du droit au niveau européen et national. Les questions couvertes par le manuel pourraient comprendre des aspects substantiels, procéduraux et institutionnels de la justice, provenant de divers domaines, dont celui de la non-discrimination ou ceux ayant une approche plus progressiste de l'accès à la justice, dont les procédures environnementales ou relatives à la protection des consommateurs. L'objectif est de se concentrer en particulier sur les règlements et normes au niveau européen dans le domaine de l'accès à la justice au sens large, (éventuellement) couvrant des aspects tant judiciaires qu'extrajudiciaires, tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de sensibiliser et informer les professionnels du droit impliqués dans les procédures judiciaires ainsi que les intermédiaires, tels que les organisations de la société civile, concernant les normes existantes et les garanties en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Produits globaux

Le résultat du projet sera un manuel sur l'accès à la justice en Europe. Le manuel proposera un résumé et une analyse accessibles (dans une sélection de langues de l'UE) de la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, complétée, lorsque les données sont disponibles, de la jurisprudence nationale, concernant certains sujets touchant à l'accès à la justice.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'appuie sur la méthodologie utilisée pour les projets joints FRA-Conseil de l'Europe (tout particulièrement la CEDH) antérieurs qui ont permis la publication de manuels de droit européen en matière de non-discrimination (2011), en matière d'asile, de frontières et d'immigration (2013), sur la législation européenne en matière de protection des données (2014) et sur la jurisprudence européenne à venir en matière de droits de l'enfant. En outre, le manuel contribuera aux divers projets à venir et déjà achevés entrepris par la FRA dans le

domaine de l'accès à la justice, dont les projets «CLARITY» et «services de soutien aux victimes» et les deux rapports de la FRA sur l'accès à la justice publiés en 2011 et 2012.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Juges
- Praticiens de droit impliqués dans les procédures judiciaires
- Intermédiaires tels que les ONG et d'autres organismes impliqués dans l'aide aux victimes concernant l'accès à la justice, y compris par les conseils juridiques

Activités prévues pour 2015

- Des activités de communication et de sensibilisation pour les parties prenantes spécifiques au projet seront élaborées. Une consultation avec les parties prenantes aura lieu au début de l'année
- Analyse interne et sélection d'extraits de jugements et décisions clés rendues par la CEDH et la CJUE dans le domaine de l'accès à la justice
- La préparation de manuel en collaboration avec les partenaires du projet

Produits prévus pour 2015

- Projet de manuel final sur l'accès à la justice en Europe

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	410.270 €	-	-
Budget total des années précédentes	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

5.1.2 Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile**DOMAINE THÉMATIQUE: IMMIGRATION ET INTÉGRATION DES MIGRANTS**

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **584.000 EUR (504.000 EUR en première priorité et 70.000 EUR en troisième priorité)**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03230 - Immigration et intégration des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 4ème trimestre de l'année

5.2.1 Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours**DOMAINE THÉMATIQUE: SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET, EN PARTICULIER, RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **483.415 EUR (283.415 EUR en première priorité et 200.000 EUR en troisième priorité)**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: b03211 - société de l'information

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: nouveau contrat-cadre

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 2nd quarter of the year

5.4.1 Programme pluriannuel sur les Roms**DOMAINE THÉMATIQUE: INTÉGRATION DES ROMS**

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **904.490 EUR (654.490 en première priorité et 250.000 EUR en troisième priorité)**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03340 – Intégration des Roms

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 4

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année
4ème trimestre de l'année

5.5.2 Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités

DOMAINE THÉMATIQUE: DISCRIMINATIONS FONDEES SUR LE SEXE, LA RACE OU L'ORIGINE ETHNIQUE, LA RELIGION OU LES CONVICTIIONS, LE HANDICAP, L'AGE, L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'APPARTENANCE A UNE MINORITE ET TOUTE COMBINAISON DE CES MOTIFS

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **62.610 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 4

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er – 2er et 4ème trimestre de l'année

5.6.1 Enfants et justice

DOMAINE THÉMATIQUE: DROITS DE L'ENFANT

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **130.768 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03350 – Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés: recherche

Type of contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

4ème trimestre de l'année

5.6.2 Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

DOMAINE THÉMATIQUE: DROITS DE L'ENFANT

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **549.000 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03350 – Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 4ème trimestre de l'année

5.6.3 Activités supplémentaires dans le domaine "droits de l'enfant"

DOMAINE THÉMATIQUE: DROITS DE L'ENFANT

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **36.562 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03350 – Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés: recherche

Type of contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 6

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année 3e trimestre de l'année 4ème trimestre de l'année

5.6.4 - Cartographie des exigences en matières d'âge minimum dans le cadre des droits de l'enfant dans l'UE

DOMAINE THÉMATIQUE: DROITS DE L'ENFANT

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **187.670 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03350 – Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 4ème trimestre de l'année

5.7.3 –Enquête sur les Droits Fondamentaux

DOMAINE THÉMATIQUE : ACCÈS À LA JUSTICE

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **448.170 EUR (298.170 EUR en première priorité et 150.000 EUR en troisième priorité)**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03620 – Accès à la justice

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année 2e trimestre de l'année 4ème trimestre de l'année

5.7.4 Manuel sur l'accès à la justice en Europe

DOMAINE THÉMATIQUE: ACCÈS À LA JUSTICE

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **410.270 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03620 -Accès à la justice

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année 4ème trimestre de l'année

5.9.1 Rapports Annuels

DOMAINE THÉMATIQUE: PROJETS OU ACTIVITES A CARACTERE TRANSVERSAL COUVRANT TOUS LES DOMAINES DU CADRE PLURIANNUEL

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **360.000 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03702 – Rapports Annuels

Objet des contrats envisagés: recherche services de communication

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 56 (Franet), 8 (Production et diffusion de produits de communication)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année 3ème trimestre de l'année

5.10.2 Mécanisme de consultation et de coopération - Agents de liaison nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE: PROJETS OU ACTIVITES A CARACTERE TRANSVERSAL COUVRANT TOUS LES DOMAINES DU CADRE PLURIANNUEL

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2015 équivaut à **59.988 EUR**

Base légale

Décision No 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire: B03711 - communication et de coopération

Objet des contrats envisagés: recherche services de communication

Type de contrat: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de procurement: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année 3ème trimestre de l'année